

Ordonné que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général demain.

Son Honneur le Président lit la communication suivante:—

LONDRES, 23 février 1920.

Je désire que vous transmettiez au loyal Sénat et à la loyale Chambre des Communes mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de leur première réunion dans la nouvelle bâtisse à l'érection de laquelle mon fils est fier d'avoir pris part.

Je suis convaincu que les délibérations du Parlement du Canada contribueront comme par le passé à assurer le bonheur et la prospérité du grand Dominion dont le développement est d'une importance vitale pour tout l'Empire.

GEORGE, roi.

L'honorable Sir James Lougheed a présenté au Sénat un bill intitulé: "Loi relative aux chemins de fer".

Ledit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette séance, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, sur motion de Sir James Lougheed, secondé par l'honorable M. Blondin, il est

Ordonné, que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—Les honorables MM. Béique, Belcourt, Bostock, Daniel, Robertson, Tanner, Watson, Willoughby et l'auteur de la motion, ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

Le Sénat s'ajourne.